

nombre demeure cependant bien en deçà des 11 968 forages effectués en 1985. L'activité dans le secteur de la prospection et de l'exploitation des gisements non classiques de pétrole et de gaz a également augmenté, au moment où étaient annoncés de nouveaux investissements, de l'ordre de 1,8 milliard de dollars, destinés à la réalisation de projets énergétiques de grande envergure tels que l'expansion du projet Syncrude, les projets Wolf Lake et Cold Lake en Alberta, et le projet de valorisation NewGrade en Saskatchewan.

Mesurée en fonction des recettes en amont, la propriété canadienne dans l'industrie pétrolière a baissé, passant de 46,7 % à 45,1 % en 1987, tandis que le contrôle canadien a également régressé, passant de 49 % à 45,2 % au cours de la même période. La propriété et le contrôle canadiens de l'ensemble des recettes pétrolières, tant en amont qu'en aval, ont diminué de 1,3 et de 3 points de pourcentage en 1987 par rapport à 1986 pour se situer à 43,8 % et 37,4 % respectivement. Ces résultats sont notamment attribuables aux prises de contrôle qui ont suivi l'effondrement des prix du pétrole brut en 1986.

11.2.1 Croissance économique et sécurité énergétique

Les changements fondamentaux apportés à l'orientation de la politique en matière d'énergie conjugués à la chute des cours pétroliers survenue en 1986 ont eu des répercussions différentes sur les divers secteurs de l'économie énergétique. Alors que les effets de la déréglementation ont généralement été positifs et pour les producteurs et pour les consommateurs, le fléchissement des cours pétroliers a infligé de lourdes pertes à l'industrie et aux provinces, tant sur le plan financier que sur celui de l'emploi.

En mars 1987, le gouvernement fédéral a annoncé un important programme de subventions en espèces destiné à stimuler l'emploi, l'investissement et l'activité en général dans le secteur du pétrole et du gaz. Le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur (PCEEMV) prévoyait des paiements d'incitation en espèces équivalant à 33,3 % des dépenses de prospection et de mise en valeur admissibles engagées au Canada le ou après le 1^{er} avril 1987, jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars de dépenses admissibles par société annuellement. À la fin de 1987, le gouvernement avait reçu environ 1 600 demandes représentant des paiements d'incitation de quelque 132 millions de dollars en vertu du PCEEMV. De ce total, environ 600 paiements ont été effectués, totalisant une somme de 28,5 millions de dollars.

La politique du gouvernement du Canada se fonde sur le principe suivant : la meilleure façon de répartir les ressources dans le secteur de l'énergie et de partager les bénéfices et les coûts de la mise en valeur des ressources énergétiques est de laisser jouer les forces du marché.

Cette philosophie a été appliquée en 1987 lors de la mise en œuvre de l'Entente concernant les prix et les marchés du gaz naturel, lors de la poursuite des mesures de déréglementation des prix du gaz naturel, qui avait commencé le 1^{er} novembre 1986, et lors de l'annonce, le 9 septembre 1987, de l'adoption par l'Office national de l'énergie d'une nouvelle formule de détermination des surplus exportables de gaz naturel canadien, formule qui se base sur le marché. En outre, le gouvernement du Canada a passé en revue ses politiques en matière d'exportation d'électricité et de promotion des échanges interprovinciaux d'énergie électrique, et il a annoncé, le 21 août 1987, une procédure d'examen des exportations ainsi que les mesures qu'il entendait prendre, après consultation avec les provinces, pour réformer le présent régime de réglementation des exportations d'électricité.

Autres activités en 1987. La négociation de mémoires d'entente avec les provinces et les territoires en matière d'efficacité et de diversification énergétiques s'est terminée au cours de cette année. Ces ententes visent à promouvoir la coopération fédérale-provinciale dans ce domaine ainsi que la participation directe de l'industrie au niveau des investissements, de la mise en valeur et de la promotion des produits, plutôt que d'encourager le soutien financier direct de l'État aux consommateurs et à l'industrie.

Toujours en 1987, la phase productive du Programme des énergies renouvelables dans l'industrie forestière s'est achevée, et 179 projets avaient été réalisés, fournissant au total l'équivalent de 1,3 million de m³ de pétrole par année en plus d'avoir des retombées environnementales importantes dans le domaine de la gestion des déchets industriels et municipaux.

Dans le cadre du Programme de démonstration dans les collectivités éloignées, un total de 28 projets regroupant des ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux ont été approuvés. Ces projets visent à apporter une aide financière aux collectivités éloignées afin qu'elles puissent définir et adopter des méthodes leur permettant de s'approvisionner en ressources énergétiques autres que le pétrole et d'économiser l'énergie.

En 1987-1988, 1 600 maisons ont été approuvées dans le cadre du Programme de démonstration de résidences superéconomiques en